

UNE ECOLE POUR TOUS, L'ECOLE DE LA DEMOCRATIE OUVERTE SUR LE MONDE

Ce projet d'établissement est un document qui définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe pédagogique de l'IPES entend mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique de la Province du Brabant wallon.

« L'enseignement provincial est un enseignement officiel neutre, soucieux de qualité, proche et ouvert à tous, tourné vers l'entreprise, imprégné du monde qui l'entoure et favorisant le développement de citoyens libres, tolérants et responsables ».

Tels sont les objectifs du projet éducatif de la Province du Brabant wallon ; ils s'appuient sur la « neutralité de l'enseignement, son caractère public, le souci de qualité qui l'anime, la nécessité d'une participation active de chaque partenaire, la nécessaire proximité d'un enseignement officiel, l'ouverture et l'accessibilité à tous, l'orientation vers le monde de l'entreprise, le développement de citoyens libres, tolérants et responsables ».

(Projet pédagogique)

Situé dans une région à caractère industriel fortement touchée par le chômage et nécessitant un important effort de reconversion mais aussi à proximité de zones résidentielles, l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Tubize est un établissement qui accueille des élèves de tous les milieux sociaux et culturels.

Chacun y est accepté sans discrimination.

Les trois types d'enseignement – général, technique et professionnel – y sont organisés, ce qui permet à chaque élève de trouver la formation qui correspond le plus à ses aspirations et qui développera au mieux ses capacités.

LES OBJECTIFS

Les objectifs de l'équipe éducative de l'IPES de Tubize sont de former des jeunes :

- responsables d'eux-mêmes (respecter les règles et être discipliné) ;
- autonomes dans leur travail (gérer le travail à domicile, utiliser des outils de référence, utiliser au mieux son type de mémoire)
- aptes à faire preuve d'esprit critique ;
- ouverts aux autres et capables de tirer profit des différences ;
- ouverts au monde extérieur et à la culture ;
- imprégnés d'une culture participative propre à en faire des citoyens actifs ;
- équilibrés et soucieux de leur condition physique.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 1. Organisation générale de l'école**
 - 1.1 Règlements et discipline
 - 1.2 Le rôle des parents
- 2. Transition de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire**
- 3. Organisation générale de l'établissement**
 - 3.1 Organisation du premier degré en 2 ou 3 ans
 - 3.2 Organisation de la deuxième année complémentaire
 - 3.3 Intégration des enfants en retard scolaire
 - 3.4 Organisation des 2^{ème} et 3^{ème} degrés
- 4. Orientation des élèves**
 - 4.1 Orientation en cours d'études
 - 4.2 Préparation aux études supérieures
- 5. Méthodes – Evaluation**
- 6. Le 3^{ème} degré de l'enseignement de qualification**
- 7. Education physique, santé et sécurité**
- 8. Relations avec le monde extérieur**
- 9. Education sociale**
 - 9.1 La participation des élèves : la délégation d'élèves
 - 9.2 Contacts avec les centres pluralistes familiaux
 - 9.3 Collaboration avec la gendarmerie et la police
- 10. Education aux médias**
- 11. Education culturelle**
- 12. Aménagement des horaires**
- 13. Formation des enseignants**
- 14. Projet d'immersion linguistique en Néerlandais**

1. Organisation générale de l'école

1.1 Règlements et discipline

Comme dans tout groupe humain, vivre harmonieusement dans un établissement scolaire n'est pas possible sans règles.

Celles-ci sont codifiées dans le Règlement des Etudes et le R.O.I de la Province du Brabant wallon (P.O.) ,dans.les Règles particulières de l'IPES et le règlement du cours d'éducation physique. Tous les acteurs de l'école sont tenus de s'y conformer .

L'élève et ses parents s'y engagent solennellement dès l'instant de l'inscription.

L'équipe éducative y est particulièrement attentive et en fait même une priorité.

Ces différents règlements sont complétés par un règlement spécifique à la section hôtellerie.

1.2 Le rôle des parents :

Educateurs, les parents sont partenaires de l'école dans la formation de leur enfant.

A ce titre, ils trouvent leur place dans l'école, non seulement aux réunions de parents mais aussi lors des différentes activités ou animations qui y sont organisées, ou encore aussitôt que l'intérêt de leur enfant le nécessite.

Ils se doivent d'encourager ce dernier dans son besoin d'apprendre ou d'avoir un avenir professionnel, de l'aider à s'épanouir en menant une vie saine, où pratiques sportives et culturelles trouvent une place privilégiée.

Ils se doivent également d'être solidaires des enseignants et des éducateurs puisqu'ils poursuivent les mêmes objectifs qu'eux.

Quatre représentants des parents (4 effectifs et 4 suppléants), élus en assemblée générale, siègent au Conseil de Participation de l'école ; il leur est ainsi possible de prendre part à l'élaboration du projet d'établissement et à son évaluation.

2. Transition de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire

2.1 Avant la rentrée

En collaboration avec les institutions primaires :

- visite de l'établissement par les instituteurs et leurs élèves ;
- rencontre avec la Direction, les professeurs et les élèves au travail ;
- concours olympiades en mathématique et en français ;
- présentation de différents cours sous forme d'activités/d'ateliers.

Ces activités se déroulent dans l'établissement.

En rencontrant les parents :

- kermesse aux moules ;
- souper des parents ;
- fancy-fair ;
- restaurant d'application ;
- Soirée « Portes ouvertes » : expositions, rencontres, informations, présentation des cours d'option et d'éveil ;
- réunion d'information en soirée en janvier/février, avant la période légale d'inscription en 1^{ère} année.

2.2 Rentrée scolaire

- implication d'une équipe dans l'accueil ;
- réception parents- enfants ;
- présentation de l'établissement par la Direction ;
- présentation de l'équipe pédagogique du 1^{er} degré (enseignement général et professionnel) : contacts avec les parents ; présence du PMS ;
- brève explication des activités : administration, évaluation des acquis, extra-muros ;
- récolte d'un maximum d'informations (comportement, compréhension, effort ...) ;
- journée sportive ;
- observation du comportement individuel social, inter-culturel ;
- observation de l'attitude face au travail ;
- bilan social, moteur, effort ;
- réunion de l'équipe – évaluation des résultats ;
- rencontre avec les parents avant fin septembre.

2.3. Après la rentrée

- composition des groupes- classes tenant compte des commentaires de la journée d'observation ;
- en cas de constat de lacunes graves :
 - attirer l'attention des parents ;
 - renforcement.
- dans le courant de la première période :
 - bilan provisoire ;
 - Projet « améliorer le climat dans l'école » ; animations et cercles de parole mensuels pour assurer la transition primaire-secondaire et améliorer le climat de classe (pour tout le 1^{er} degré).(en collaboration avec l'AMO PlanJ de Tubize)

3. Organisation générale de l'établissement

3.1. Organisation du premier degré en 2 ou 3 ans

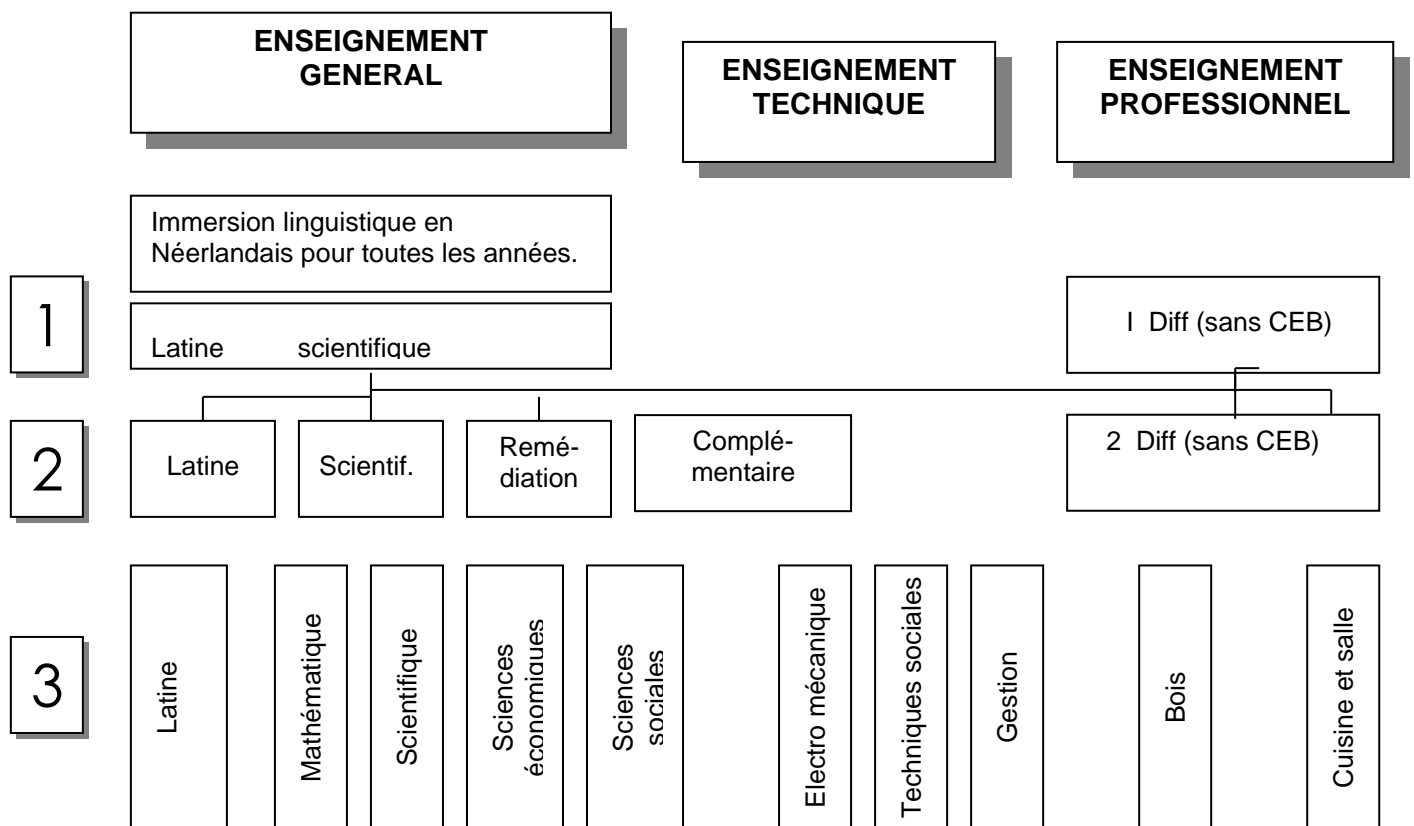
cfr : organigramme ci-dessous

1^{er} degré en immersion linguistique (Néerlandais)

1^{ère} latine – 1^{ère} scientifique – 1^{ère} année différenciée

2^{ème} latine – 2^{ème} scientifique – 2^{ème} remédiation – 2^{ème} différenciée

2^{ème} année complémentaire



3.2. Organisation de la 2^{ème} année complémentaire

A la fin de la 2^e année du 1^{er} degré, les élèves qui n'ont pas atteint les socles de compétences et n'ont par conséquent pas obtenu le CE1D, devront suivre une 2^{ème} année complémentaire.

L'objectif de cette année est de permettre de combler les lacunes afin d'aborder le 2^e degré dans les meilleures conditions.

3.3. Intégration des enfants en retard scolaire

A.) Enfants ayant obtenu le CEB mais présentant des difficultés scolaires

- le/la titulaire de classe est désigné dès la rentrée ;
- formation d'une équipe pédagogique stable et suivi des évaluations réalisées pendant les journées d' « accueil » ;
- comparaison de ces évaluations avec le bulletin reçu à l'école primaire ;
- rencontre avec les parents dans le mois de la rentrée ;
- évaluation continue ;
- conseil de classe individualisé ;
- harmonisation et respect total des consignes de base (journal de classe, contrôles, devoirs ...) ;
- remédiation immédiate aux problèmes de discipline ;
- lutte contre le décrochage scolaire, stimulation de l'intérêt des élèves par des exercices pratiques ;
- contacts professeurs- parents intensifiés.

B.) Enfants en difficulté scolaire n'ayant pas obtenu le CEB

Dès la rentrée scolaire, les élèves inscrits au premier degré de l'enseignement différencié, seront pris en charge par une équipe pédagogique stable et volontaire.

Du point de vue pédagogique :

- petite équipe soucieuse d'appliquer l'interdisciplinarité ;
- adaptation des horaires et du cadre de la classe (classe- atelier) ;
- travaux extra-muros en rapport direct avec le vécu scolaire ;
- inclusion de notions de psycho- motricité et de sécurité ;
- méthode de travail (français – histoire) ;
- travaux par niveaux ou modules ;
- évaluation permanente ;
- appréciation de l'évolution de chaque élève ;
- conseil de classe individualisé.

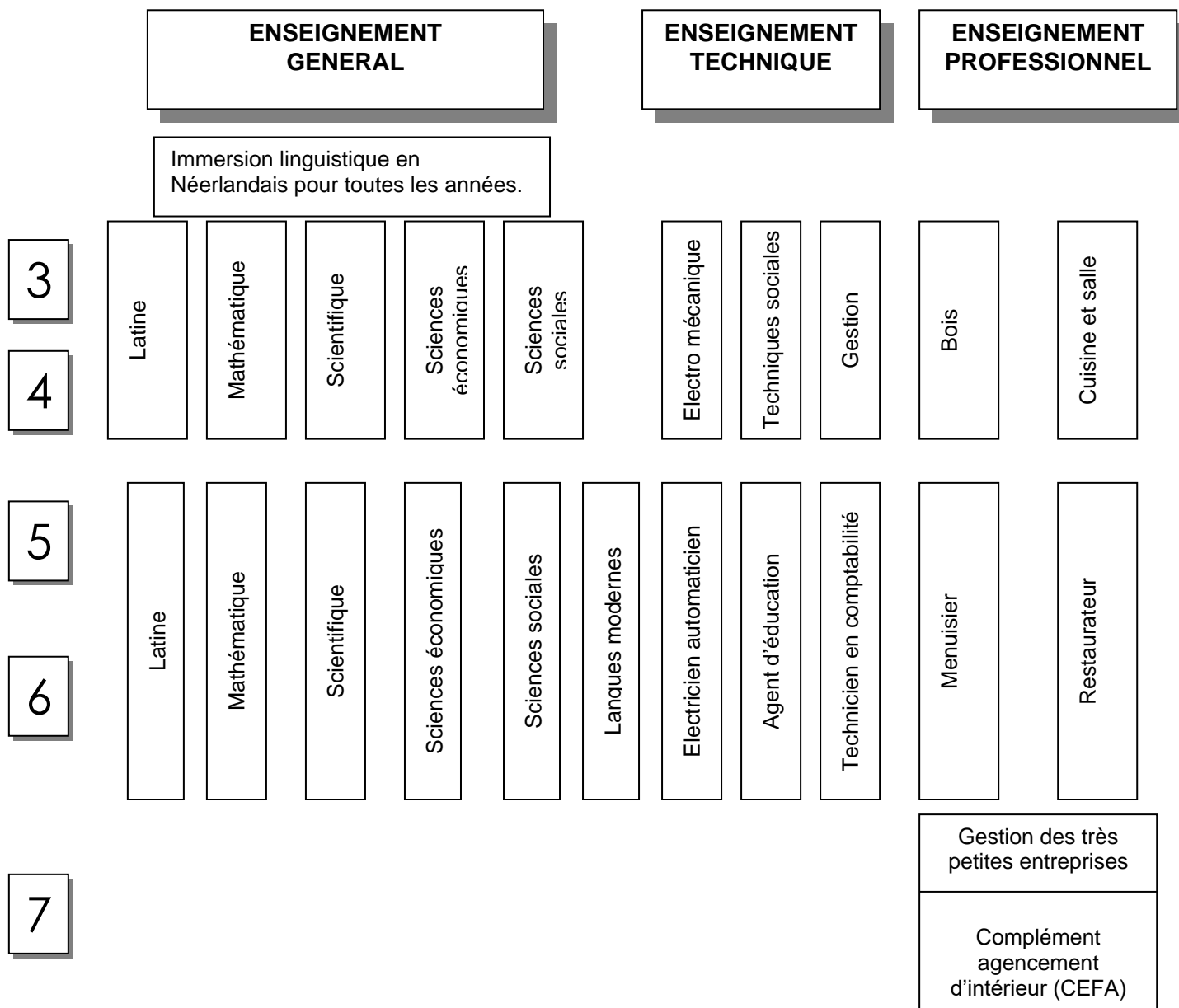
Du point de vue éducation :

- surveillance rapprochée ;
- rapport des éducateurs ;
- occupation plus efficace du temps libre ;
- civilité, savoir-vivre.

Formation continuée spécifique des professeurs :

- accueil ;
- gestion de la violence ;
- pédagogie différenciée...

3.4. Organisation des 2ème et 3ème degrés



4. Orientation des élèves

4.1. Orientation des élèves en cours d'études

Le conseil de classe donne, au début, en cours ou en fin d'année scolaire un avis d'orientation ou de réorientation porté à la connaissance des parents.

Une attention particulière est accordée aux élèves la 2^{ème} année complémentaire- A ce moment charnière du cursus scolaire, un entretien avec le CPMS peut permettre :

- de mettre en évidence de manière positive (et parfois même à (re)découvrir) les capacités et les compétences individuelles des élèves;
- d'éveiller l'adolescent aux intérêts mais aussi aux exigences spécifiques des grands secteurs professionnels.

4.2. Préparation aux études supérieures - démarches après études

Afin de permettre la maturation des choix de nos élèves, des informations, des brochures, des affiches sont à leur disposition.

Des réunions intra ou extra-muros, des tests PMS d'orientation, la participation des élèves à des activités, expériences ou ateliers et aux journées portes ouvertes dans des établissements d'enseignement supérieurs divers sont autant de ressources destinées aux élèves des classes terminales, afin de répondre aux questions concernant le choix des études et les formations existantes.

De nombreux professeurs se chargent eux-mêmes de diffuser les informations dont ils disposent et favorisent le choix de leurs élèves à travers des discussions et des conseils.

Une information « démarches après études » est dispensée dans les classes terminales par le CPMS en collaboration avec Infor-Jeunes.

5. Méthodes – Evaluation

Les enseignants s'efforcent de constituer, avec les éducateurs et tout le personnel attaché à l'école, une véritable équipe éducative et pédagogique animée du même désir d'atteindre les objectifs fixés.

L'action pédagogique prioritaire des enseignants est d'améliorer les résultats de **tous** les élèves.

A cette fin, ils pratiquent une observation et une évaluation continues qui doivent permettre de cerner avec suffisamment de précision les acquis et les problèmes de chaque élève et de vérifier dans quelle mesure les méthodes appliquées correspondent aux besoins des élèves.

Ils privilégient :

- une **pédagogie de l'effort** et s'attachent à individualiser le plus possible leur enseignement en choisissant les modalités les plus appropriées ;
- une **pédagogie de soutien** aux élèves en difficulté avec constitution d'un Plan Individuel d'apprentissage (PIA) : (remédiations et, rattrapages et étude dirigée organisés par l'école, assistance mutuelle, cours de la 2^{ème} chance organisés par la Province) ;
- une **pédagogie de projets** collectifs et interdisciplinaires,
- un **équilibre** à maintenir entre des épreuves d'évaluation portant sur des compétences spécifiques et des épreuves plus globales intégrant différentes compétences.

L'évaluation porte principalement sur les aptitudes, les intérêts, les capacités et les compétences considérés comme des prérequis pour les futures acquisitions.

6. Le 3^e degré de l'enseignement de qualification

6.1. Epreuve intégrée

Les épreuves de qualification permettent de vérifier les compétences acquises dans la formation qualifiante.

Celles-ci mesurent la mise en œuvre par l'élève d'un ensemble organisé de savoirs et savoir-faire et d'attitudes en rapport avec l'activité professionnelle liée à son option.

Afin d'habituer l'élève à ce type d'évaluation, des épreuves intermédiaires sont organisées sous forme d'épreuve intégrée en décembre et juin pour les élèves de cinquièmes année et en décembre pour les élèves de sixièmes et septièmes années.

Une épreuve intégrée reprend les compétences à maîtriser du profil de formation, traduites dans les différents cours de l'option et les compétences relevant des autres cours liés au métier ou à la famille des métiers concernés.

6.2. Epreuve intégrée de qualification

En fin d'année terminale, l'épreuve finale (ou épreuve intégrée de qualification) est organisée.

Elle permet d'évaluer la maîtrise d'un maximum de compétences terminales à atteindre.

6.3. Organisation des stages

Au niveau du 3^{ème} degré des humanités professionnelles et techniques, des **stages en entreprise** sont prévus dans la grille horaire ou organisés par l'établissement et sont dans tous les cas, obligatoires pour la réussite de l'année. Ils sont organisés de manière à ce que l'étudiant soit dans la meilleure situation d'apprentissage d'une part et dans la meilleure situation de vie active d'autre part.

<u>Sections</u>	<u>Organisation</u>
TECHNIQUE	
Comptable (6 ^e année)	4 semaines
Electricien automaticien (6 ^e année)	4 semaines
Educateur (5 ^e année)	3 semaines
Educateur (6 ^e année)	4 semaines
PROFESSIONNELLE	
Hôtellerie (5 ^e et 6 ^e année)	8 semaines de stages réparties sur le degré
Menuiserie (5 ^e et 6 ^e année)	8 semaines de stages réparties sur le degré.
Gestion des TPE (7 ^e année)	4 semaines

La réussite du stage est requise pour la réussite de l'année.

7. Education physique, santé, sécurité

L'orientation choisie par l'équipe des professeurs d'éducation physique de l'IPES est le MULTISPORT :

- Au 1^{er} degré : motricité générale et spécifique
- Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement général comme pour l'enseignement qualifiant : multisport (en fonction de la spécificité des infrastructures disponibles, avec une rotation sur l'année scolaire pour qu'à chaque groupe les mêmes activités puissent être proposées)

a) Lors de l'accueil des élèves du 1^{er} degré

- observation des enfants (activités – loisirs - habitudes alimentaires) ;
- tests d'endurance;
- observation des relations sociales dans un cadre ludique;
- collaboration de l'équipe médicale;

b) En collaboration avec le PSE et le Centre pluraliste familial local

- journée santé informative au 1^{er} degré ;
- vérification des certificats médicaux de longue durée ;
- éducation à la santé : assuétudes : alcool, tabac, drogues ;
sida, maltraitances ... ;

c) Pendant les cours d'éducation physique

- tests de compétence, d'endurance, de psycho-motricité ;
- sensibilisation aux problèmes d'hygiène (douches) et de sécurité dans les ateliers et les laboratoires ;
- carnet de performances.

d) Sécurité dans les ateliers et les laboratoires

- travail dans les ateliers: les professeurs de pratique professionnelle et d'éducation physique prennent les élèves en charge pour les sensibiliser aux problèmes de sécurité sur le chantier (porter, déplacer, position du corps, équilibre ...) ;
- secourisme ;
- formation continuée des enseignants.

8. Relations avec le monde extérieur

L'école d'aujourd'hui se doit d'être ouverte sur le monde extérieur.

A ce propos, l'IPES de Tubize organise à tous les niveaux d'enseignement :

- des séances d'information, des conférences- débats sur des sujets d'actualité avec la présence et la participation de personnes ressources ;
- des visites d'expositions ponctuelles, des excursions en rapport avec les différentes matières enseignées.

En se tournant vers le monde extérieur, l'école peut encore proposer :

- des classes de dépaysement au niveau du 1^{er} degré ;
- des échanges interscolaires européens dans le cadre des jumelages entre la commune de Tubize avec des villes en Allemagne, en France et en Italie ;
- des échanges linguistiques avec les communautés néerlandophone et germanophone.

9. Education sociale

9.1. Participation des élèves : la délégation des élèves

« L'enseignement provincial est un enseignement favorisant le développement de citoyens libres et responsables » (Projet pédagogique)

Afin de susciter un certain éveil et un engagement des élèves face aux problèmes et difficultés rencontrés dans l'école et dans la société qui les entoure, il existe dans l'établissement une **délégation d'élèves**.

Cette délégation est constituée de représentants élus de toutes les classes de l'établissement.

Ce dispositif de participation a essentiellement pour but de donner aux élèves le pouvoir d'intervenir dans leur vie d'élèves mais aussi de susciter et de faciliter la participation de tous aux discussions et aux activités de l'école, de permettre une meilleure diffusion de l'information et d'améliorer les relations avec "l'autorité".

La délégation se réunit pour discuter de sujets concernant l'intérêt général des élèves de façon à améliorer la qualité de la vie dans l'école et par là même, la qualité de l'apprentissage.

La délégation joue un rôle de représentation auprès des autorités et autres composantes de l'école. Elle peut aussi être consultée par ces dernières.

Les élèves apprennent ainsi à recourir au dialogue et à l'écoute active, à rechercher le consensus, à formuler et à motiver des revendications, à respecter des règles qu'ils auront eux-mêmes établies pour la plupart et se prendre davantage en charge.

Les délégués devront être formés (apprentissage de la prise de notes en réunion et de la prise de parole – apprentissage à la négociation et au dialogue entre élèves, professeurs, éducateurs et Direction).

9.2. Contacts avec les centres pluralistes familiaux

Régulièrement des élèves se rendent dans les centres afin d'y recevoir des informations particulières sur des questions de société (SIDA – contraception ...)

9.3. Collaboration avec la police

La collaboration avec la police de Tubize peut permettre de mener à bien des actions de prévention au sein de l'établissement: exemples : sécurité routière, prévention au décrochage scolaire, des assuétudes, ...

10. Education aux médias

Buts

- donner un sens à l'école dans le monde d'aujourd'hui ;
- éduquer des jeunes ouverts au changement et à la nouveauté, acteurs d'une société en mutation rapide ;
- favoriser la perception concrète des réalités sociales culturelles et économiques ;
- permettre à l'enfant d'affirmer son autonomie naissante dans le cadre des apprentissages ;
- redonner le goût d'apprendre et stimuler l'imagination des enfants par l'approche ludique et interactive du multimédia ;
- maîtriser ces technologies nouvelles pour garantir un meilleur avenir.

Moyens mis en œuvre

- offrir l'accès aux ressources éducatives "en ligne" (Internet) et " hors ligne "(Cd-rom et logiciels éducatifs) ;
 - mettre les élèves en situation de recherche et de production ;
 - favoriser les échanges et la collaboration avec d'autres centres ou à travers le monde (Internet) ;
 - permettre des exploitations pédagogiques collectives ou individuelles grâce à l'utilisation des banques d'outils pédagogiques des serveurs pédagogiques.
- Possibilité de consulter la presse quotidienne par le biais d'un abonnement scolaire à un grand quotidien francophone.
- Possibilité de fréquenter la bibliothèque scolaire pour y trouver des livres de lecture ou des ouvrages de référence pouvant servir à des travaux.
- Organisation d'un échange linguistique avec un établissement néerlandophone.

11. Education culturelle

Soucieux d'éveiller la curiosité et de développer le bagage culturel de nos jeunes, les professeurs leur proposent de nombreuses activités.

Par exemple :

- la possibilité de s'abonner à des spectacles ;
- la possibilité de participer à des visites de musées, des expositions temporaires à caractère scientifique, industriel, social et culturel.

Chaque année, l'établissement organise des voyages d'un ou de plusieurs jours (Vienne, Amsterdam, Paris, Londres, Rome ...) et ceci dans un lien étroit avec les cours dispensés.

L'école favorise la rencontre de personnalités diverses.

Dans le cadre des cours de langues, les professeurs proposent aux étudiants d'entrer dans la richesse culturelle qui gravite autour de chaque langue.

Ex : la fête des langues, Kinépolis, Bruxelles.

Dans le cadre des activités parascolaires, l'établissement offre la possibilité d'apprentissage de techniques diverses (théâtre, Olympiades ...) et est ouvert à toute nouvelle demande de la part des élèves.

12. Aménagement des horaires

Comme c'est le cas depuis plusieurs années dans l'établissement, les horaires sont conçus le plus harmonieusement possible dans l'intérêt des élèves mais dans les limites des impératifs liés tant à l'infrastructure qu'à la disponibilité des professeurs enseignant dans d'autres écoles.

Pour les enseignants qui assurent des cours à moins de 3 périodes hebdomadaires, la possibilité sera offerte d'organiser ces cours sur un semestre.

13. Formation

Les méthodes, les approches, les techniques, la société changent, nécessitant une réactualisation et une adaptation des formateurs.

Afin d'assurer la qualité de l'enseignement, le personnel, tant enseignant qu'auxiliaire d'éducation ou administratif prend part à des formations continuées, des journées d'information, des ateliers, des mises à niveau.

Les enseignants forment une **équipe éducative** soucieuse du devenir des élèves qui leur sont confiés et veillent à ce que les différentes formations qu'ils suivent soient complémentaires.

14. Projet d'immersion linguistique en néerlandais

Demande de renouvellement pour les années scolaires 2014-2015 à 2016-2017

Maîtriser une ou plusieurs langues étrangères est un objectif chaque jour plus indispensable pour les jeunes européens.

Conscients de l'importance des apprentissages linguistiques, la Province du Brabant wallon et l'I.P.E.S. de Tubize multiplient les initiatives pour permettre aux élèves d'apprendre les langues et tout particulièrement le néerlandais dans les meilleures conditions.

Pourquoi l'immersion ?

Essentiellement pour 4 raisons :

- *Parce que l'apprentissage des langues comme outil de communication dans nos sociétés s'avère de plus en plus important, notamment en matière de recherche d'emploi.*
- *Parce que nous sommes persuadés que l'immersion est le moyen le plus efficace d'améliorer le niveau de maîtrise d'une langue étrangère.*
- *Parce qu'il n'y a aucune raison pour que cette forme d'apprentissage soit réservée à un public favorisé. Les stages et les échanges linguistiques existent depuis de nombreuses années. Ils sont encore réservés à un public économiquement, culturellement et socialement favorisé. Il est essentiel qu'une école comme la nôtre qui est le reflet de la société tubizienne dans sa mixité économique, politique et sociale, s'ouvre à ce type d'initiative.*
- *Parce que nous croyons, qu'au-delà de l'apport de la maîtrise du néerlandais, les compétences acquises pourront être transférées à l'apprentissage d'une autre langue ; et même qu'au-delà de l'apport linguistique, les qualités intellectuelles et personnelles développées par l'immersion constituent un apprentissage pour la vie : la persévérance, l'attention, la curiosité, le respect portés à l'autre ainsi que l'ouverture vers une autre culture.*

L'équipe pédagogique

Descriptif du projet

1) Organisation des cours donnés dans la langue d'immersion

Sont concernés par l'immersion le 1^{er} degré commun ainsi que le cycle complet des humanités générales et technologiques

- Au 1^{er} degré :

- langue moderne 1 néerlandais	: 4h	} formation commune
- histoire	: 2h	
- géographie	: 2h	
- éducation par la technologie	: 1h	
- atelier de conversation en néerlandais	: 4h	
		} activité complémentaire

Remarque : les élèves qui le souhaitent peuvent choisir 4h de latin comme activité complémentaire

- Au 2^{ème} degré :

- langue moderne 1 néerlandais	: 4h	} formation commune
- histoire	: 2h	
- géographie	: 1h	
- communication et expression en néerlandais	: 2h	} activité complémentaire

- Au 3^{ème} degré :

- histoire	: 2h	} formation commune
- géographie	: 1h	
- langue moderne 1 néerlandais	: 4h	
- communication et expression en néerlandais	: 2h ou 1h	} activité complémentaire

2) Comité d'accompagnement et ses modalités

Avec le temps, la composition du comité d'accompagnement local de l'apprentissage par immersion s'est modifiée. Il est actuellement composé de la direction, d'enseignants ayant des enfants en immersion linguistique dans l'enseignement fondamental et/ou secondaire, des enseignants chargés des cours en immersion, d'un représentant, par niveau, de ces cours en français ainsi que de représentants d'autres cours donnés exclusivement en français.

Composition

- Madame Van de Gucht, directrice
- M^{me} Desmedt A.E.S.I. physique, chimie et biologie et ayant un enfant en immersion linguistique dans l'enseignement fondamental, professeur de sciences au 1^{er} degré et de physique en 3^{ème} générale
- M^{me}. Henrard A.E.S.I. français et ayant un enfant en immersion linguistique dans l'enseignement secondaire, professeur de français au 1^{er} degré et en 3^{ème} générale
- Monsieur Dupont A.E.S.I. sciences économiques et ayant des enfants en immersion linguistique dans l'enseignement secondaire
- Madame Robberecht, native teacher, A.E.S.I. en néerlandais-histoire, chargée des cours de néerlandais et conversation en néerlandais au 1^{er} degré immersion
- Madame Cammaert, native teacher, A.E.S.S. en français, chargée des cours de néerlandais au 2^{ème} degré immersion et des cours de conversation en néerlandais au 1^{er} degré immersion
- Monsieur Vandingenen, native teacher, A.E.S.I. sciences-géographie, chargé des cours de géographie dans toutes les années en immersion et du cours d'éducation par la technologie au 1^{er} degré immersion
- Madame Mathys, native speaker, A.E.S.S. néerlandais-anglais, chargée des cours de néerlandais au 3^{ème} degré
- Madame Dewinter, A.E.S.S. néerlandais-anglais, chargée des cours de communication et expression en néerlandais au 3^{ème} degré immersion
- Madame Vanschepdael, A.E.S.S. néerlandais-anglais, chargée des cours de communication et expression en néerlandais au 2^{ème} degré immersion
- Monsieur Lacroix A.E.S.I. sciences-géographie, professeur de géographie aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Monsieur Malaise A.E.S.I. sciences humaines, professeur d'éducation par la technologie et d'informatique aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Monsieur Carlier, A.E.S.I. sciences humaines, professeur d'histoire aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Madame Salazar, licenciée en philosophie, professeur d'histoire aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés
- Monsieur De Leener, A.E.S.I. mathématiques, professeur aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Madame Doye, A.E.S.I. mathématique, professeur aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Madame Mathieu, A.E.S.S. mathématique, professeur aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés

- Madame Deridder, A.E.S.I. français-histoire, professeur aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Madame Longfils, A.E.S.I. français-histoire, professeur aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Madame Spironello, A.E.S.S. français, professeur aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés
- Madame Vanderslaghmolen, A.E.S.I. sciences, professeur aux 1^{er} et 2^{ème} degrés
- Madame Jacques, A.E.S.I. arts plastiques, professeur de dessin au 1^{er} degré
- Monsieur Mary, A.E.S.S. physique, professeur aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés
- Madame Pitrons A.E.S.S. langues germaniques,

Fonctionnement

- Le comité d'accompagnement local se réunit lors des journées pédagogiques ; il analyse l'évolution du nombre d'élèves dans les années en immersion, la manière de répartir les élèves dans les différents groupes de cours lorsque leur nombre permet d'en créer plusieurs ; il a déterminé le niveau de compétence à atteindre au terme des 6 années ; enfin, il veille à la répartition des activités en lien direct avec le projet
- Durant les 3 années écoulées, il s'est réuni les 26 septembre 2011, 28 septembre 2012 et 30 septembre 2013

Les mesures prises

Afin de :

a) mettre à la disposition des élèves et des enseignants des outils pédagogiques propres à l'apprentissage par immersion

- Le matériel pédagogique et informatique disponible dans l'école est naturellement mis à la disposition des professeurs néerlandophones.
- En outre l'IPES Tubize s'est dotée de 25 atlas de géographie en version néerlandaise, de cartes didactiques en néerlandais, de dictionnaires en nombre suffisant et d'un abonnement à la revue ACTUAKOMPAS de Plantyn pour les enseignants.

b) assurer la continuité du projet

- Au terme du premier degré, les élèves poursuivent le projet dans l'enseignement général de transition.
- Aux deuxième et troisième degrés, outre le cours de néerlandais, ce sont les mêmes matières qu'au premier degré, histoire et géographie, qui font l'objet de l'apprentissage dans la langue de l'immersion ; toutes les dominantes et combinaisons d'options sont accessibles.

c) aider les élèves en difficulté et notamment ceux qui quitteraient l'apprentissage en immersion

- Au premier degré, une heure de remédiation donnée par le professeur de néerlandais ou par le professeur de conversation en néerlandais permet aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage de se remettre à niveau.
- Aux deuxième et troisième degrés, les professeurs de néerlandais et de communication et expression en néerlandais font preuve de disponibilité lorsque les élèves demandent de l'aide.
- Dans toutes les années d'étude, lorsqu'un élève veut quitter l'apprentissage en immersion, il a la possibilité de retrouver une grille de cours équivalente hors immersion. Le choix des matières données en immersion dans la formation commune (formation historique et géographique) ne place pas l'élève en situation de «retard»; les cours en immersion sont donnés dans le respect des socles de compétences ou des compétences terminales et des programmes d'étude. La concertation entre les professeurs « native teachers » et les professeurs assurant les mêmes cours dans les autres classes parallèles fonctionne avec efficacité.

Les mesures prises pour informer les parents

a) les caractéristiques de l'apprentissage par immersion

- Une réunion d'information est organisée dans l'école avant le début des inscriptions en première année.
- A l'inscription en première année, les parents et l'enfant sont reçus par la direction pour un entretien individuel d'information; cet entretien est notamment axé sur les particularités relatives à l'apprentissage par immersion ainsi que sur les motivations communes de l'enfant et de ses parents pour ce projet.
- D'autres informations peuvent encore être obtenues lors de la journée «portes ouvertes» et sur le site internet de l'école.

c) la continuité de l'apprentissage par immersion après la troisième étape du continuum

- L'IPES Tubize organise l'immersion aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement général de transition
- Il existe une école dans le pouvoir organisateur (IPES de Wavre) qui organise l'apprentissage par immersion en néerlandais dans l'enseignement technique de transition

d) Les accords de collaboration

- Il n'y a pas d'accord de collaboration avec les écoles fondamentales de l'entité de Tubize ou des communes environnantes proposant l'apprentissage par immersion mais l'IPES est représenté dans certains comités d'accompagnement locaux ; cette collaboration permet d'offrir à leurs élèves une meilleure continuité lorsque ceux-ci poursuivent l'apprentissage par immersion en secondaire à l'IPES de Tubize